



**Forex, options binaires, arnaques financières  
en ligne :  
l'AMF, le Parquet de Paris, la DGCCRF et  
l'ACPR se mobilisent**

**Jeudi 31 mars 2016**

**Benoît de Juvigny, secrétaire général,  
Autorité des marchés financiers**



## Forex, options binaires, arnaques financières en ligne : une avalanche de « nouvelles » offres

- **Un contexte de crise qui favorise l'émergence de nouvelles offres visant le grand public :**
  - **Trading spéculatif : Forex, options binaires**
  - Placements atypiques : diamant, terres rares, forêts exotiques, tableaux, vin, panneaux solaires, etc.
  - Fraudes bancaires
  - Usurpations d'identité visant au recouvrement des pertes
- **Un phénomène amplifié par :**
  - Une compréhension insuffisante du **couple rendement/risque** par les particuliers
  - L'industrialisation des pratiques offertes par **internet** : pression publicitaire, internationalisation, facilité de création/mobilité/disparition des sites, relais par les réseaux sociaux, etc.
- **28% des Français auraient été contactés ou démarchés pour investir dans ce type de placement (sondage CSA 2015 pour l'AMF)**

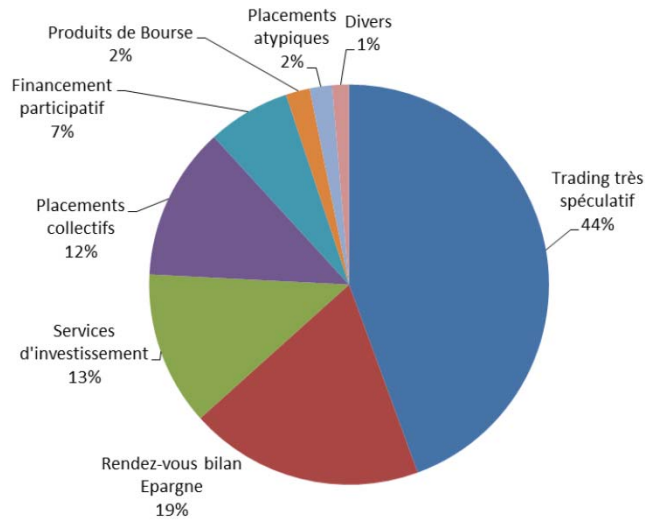


## Forex, options binaires sur internet : un fléau en croissance exponentielle

- **Les chiffres parlent d'eux-mêmes :**
  - 4 sites non autorisés répertoriés en 2010 vs **360** aujourd'hui
  - 64 réclamations auprès de l'AMF en 2010 vs **1656** en 2015
  - **41 % des 14 500 appels** en 2015 de la plateforme Assurance Banque Epargne Info Service (ACPR, Banque de France et AMF)
  - **44 % des nouvelles publicités** sur internet sur les placements financiers en 2015 sont des publicités pour le trading très spéculatif
  - 16 dossiers de médiation en 2011 vs **139** en 2015 (sites agréés)
- **Des sites aux méthodes commerciales redoutables :**
  - Des sites internet autorisés par le régulateur chypriote mais dont les méthodes commerciales sont douteuses (cf. visites mystère de l'AMF menées en 2015)
  - Des sites internet non autorisés liés à la **criminalité organisée**
- **Des produits extrêmement dangereux pour les particuliers :**
  - **175 millions d'euros de perte vs 13 millions de gain** sur 4 ans, 9 clients perdants sur 10 sur des sites agréés par des régulateurs sérieux – **étude menée par l'AMF, 2014**



## Une pression publicitaire forte et des messages déséquilibrés



Les nouvelles publicités pour les placements en 2015

**OF**  
OPTIONFAIR®

J'ai pu rembourser mes prêts étudiant...

**Sophie Hubert**  
Artiste Plasticienne

**EN SAVOIR PLUS**

**alivexo**  
Trade The Difference

Jusqu'à **5000€** de Bonus de Bienvenue

offerts d'ici le 29 Février 2016

**Saisissez l'offre**

# LE PLAN B

**Ça vous dirait d'investir**

20.000€ avec seulement 100€ ?  
Découvrez les secrets du levier... Recevez un Guide PDF gratuit!

**MARKETS.COM**

Le trading de devises implique des risques



**Le livret A est mort Vive le plan B !**

Comment passer de **0,75%** de rendement par an à plus de **12%** Découvrez le documentaire choc sur le Plan B

**CLIQUEZ ICI**

## Une pression publicitaire forte et des messages déséquilibrés

**xtb**  
online trading

Et si votre compte de trading était rémunéré ?

Avec XTb, plus vous êtes actif

Plus votre taux d'intérêt est élevé !

**QU'ATTENDEZ-VOUS POUR TESTER XTb ?**

Le trading comporte des risques. Les pertes peuvent excéder les dépôts.

Tradez sur le **Forex**

Bonus sur dépôt jusqu'à 200 €

Les conditions générales s'appliquent

Télécharger maintenant

**Plus500**

CYSEC autorisé, Service CFD  
Votre capital est à risque

**iFOREX**

Comment investir 40000€ avec seulement 100€?

Apprenez à trader avec l'effet de levier  
Recevez un Guide PDF  
Gratuit maintenant! >

Le trading comporte un risque pour votre capital

**NOUS DOUBLONS VOTRE 1<sup>ER</sup> DÉPÔT\*** ...

En savoir plus >

**OPTIONWEB**

\*Nous doublons votre dépôt sous forme de bonus voir nos termes et conditions. Jusqu'à 4000 euros offerts

Promotion de fin d'année avec **€25 gratuit plus**

**100% DE BONUS**

Le négoce de FX implique un niveau élevé de risque

Offre à durée limitée

**EN SAVOIR +**

Maximisez votre **PROFIT**

**anyoption** - anyoption offre jusqu'à **180 % de retour** sur chaque trade fructueux. Même sur des placements aussi petits que 0,1 PIP

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT**

Le trading d'options binaires comporte des risques

**alivexo**

**TRADEZ L'OR**

Obtenez jusqu'à **5 000 € de bonus**

**Investir maintenant**

\* Le trading implique des risques de pertes

## Les actions de l'Autorité des marchés financiers

- **Une mobilisation opérationnelle multiple**
  - Des voies juridiques et législatives :
    - **Blocage** de sites non autorisés
    - Interdiction de la publicité sur internet pour les produits les plus risqués (projet de loi **Sapin II**)
    - Une **possible future interdiction** des produits les plus risqués (directive **MIF II**)
  - Les enquêtes des services de l'AMF :
    - **7 investigations** conduites auprès d'entités agréés à Chypre et de sites non régulés
    - **Des liens** établis **entre sociétés autorisées par Chypre et non autorisées**
    - Une réalité des transactions qui n'est pas prouvée, tant sur les sites autorisés par Chypre que non autorisés
  - Un recours pour les particuliers pour les sites agréés : le service gratuit de la **médiation**
  - Une pression exercée au **niveau européen**, à travers **l'ESMA**, auprès du régulateur chypriote :
    - Mise en place de contrôles menés par la Cysec
    - Sanctions prononcées par la Cysec à l'encontre de 7 sites opérant en France



## Les sanctions / transactions de la Cysec

Nom de la société	Nom commercial	Montant total : 1,837,000 €	Date de la décision Cysec
<b>Pegase Capital Ltd</b>	- Interactive option - Hellobrokers	Sanction de 300 000 € + suspension agrément	12.10.2015 29.02.2016
<b>Rodeler Ltd</b>	- 24 Fx - 24 option	Sanction de 156 000 €	12.10.2015
<b>Banc de Binary Ltd</b>	Banc de Binary	Transaction de 350 000 €	18.01.2016
<b>Reliantco Ltd</b>	UFX	Sanction de 123 000 €	29.09.2015
<b>WGM Services Ltd</b>	EZTrader	Sanction de 340 000 €	21.09.2015
<b>IronFx Global Ltd</b>	IronFx	Transaction de 335 000 €	02.11.2015 18.11.2015
<b>Depaho Ltd</b>	FXGM	Sanction de 233 000 €	12.10.2015





## Une exposition nouvelle à travers le sponsoring sportif

- Des partenariats entre des plateformes d'options binaires ou de Forex et des clubs de football de 1ère division: Paris Saint-Germain, AS Monaco, OGC Nice, Olympique Lyonnais et AS Saint-Etienne
- Sur la saison 2015/2016, 5 sites sponsors officiels de clubs majeurs parmi lesquels **3 sociétés sanctionnées par la Cysec**. Une 4ème fait l'objet d'un contrôle
- Un phénomène nouveau en France, mais constaté à l'étranger, qui offre une **visibilité massive à ces sociétés, donc à cette pratique**




**IA INVESTING AREA**

ACCUEIL INVESTING-AREA COMPTES FORMATION REGULATION CONTACTEZ-NOUS



**24option.com** TRADER GUIDE CENTRE DE FORMATION SOCIÉTÉ




**TICKETS POUR LA JUVENTUS + LYON**

406 traders claimed this offer

Allez voir l'un de nos partenaires officiels comme un vrai champion! Ou portez un maillot signé par les champions eux-mêmes! Contactez-nous pour plus de détails. Les termes et conditions s'appliquent.

**PROFITEZ DE CETTE OFFRE**

94 offers available



**L'ARGENT, ÇA CHANGE LA VIE**

702 traders claimed this offer

Changez votre vie grâce à l'un de ces prix exceptionnels : Montre Apple, 2 tickets VIP pour un match de football en Europe ou 5 000 EUR CASH sur votre compte. Tout ce que vous avez à faire est d'approvisionner votre compte et de contacter votre gestionnaire de compte! Les termes et conditions s'appliquent.

**PROFITEZ DE CETTE OFFRE**

4 jours 13 heures restants

## Les actions de l'Autorité des marchés financiers

- **Une arme essentielle : la prévention et la pédagogie**

- Des campagnes de communication, des initiatives continues auprès de la presse (études, visites mystère spécifiques, mise à jour des listes noires avec l'ACPR, etc.)
- Une plateforme d'information à l'écoute du public du lundi au vendredi de 9h à 17h (AMF Epargne Info Service : 01 53 45 62 00)
- De nombreux contenus pédagogiques dans la rubrique Epargne Info Service du site de l'AMF

**A votre écoute**

« Épargne Info Service » répond à vos questions sur les produits d'épargne, la bourse ou le rôle de l'AMF.

**01 53 45 62 00\***  
(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.





**Olivier Fliche, directeur du contrôle des pratiques commerciales,  
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution  
et coordonnateur du Pôle Commun ACPR-AMF**

## Exemples de scenarii

- ① Il est indiqué au destinataire du courrier que des fonds lui appartenant, et correspondant à un placement ou des **gains réalisés à l'étranger et non déclarés au fisc** français, ont été détectés et bloqués sur un compte séquestre dans un autre pays. Il lui est demandé de rapatrier les fonds sous peine de poursuites judiciaires, moyennant le paiement préalable d'une somme et communication de divers documents (pièce d'identité, avis d'imposition, etc.).
- ② Des courriers ou courriels sont adressés à des personnes ayant déjà subi des pertes sur le **Forex** ou dans le cadre d'opérations de trading d'options binaires, dans le prétendu but de les aider à **recupérer tout ou partie des fonds perdus**. Pour cela, il est demandé de verser une somme sous des prétextes divers (frais de dossier, frais d'assurance, garanties, etc.), ainsi que de transmettre des documents les concernant.

# Des cas d'usurpation d'identité de l'ACPR ou de la Banque de France (2)

Exemples de pseudonymes	« agissant pour le compte de »	Exemples d'adresses mails
Alexandre COSTA Alexandre KOVALSKI Christian BIALES Richard LEGRAND	La commission des sanctions de l'ACPR La direction du contrôle des pratiques commerciales La « division nationale d'investigation des délits financiers »	<a href="mailto:costa.acpr@commission-sanctions.com">costa.acpr@commission-sanctions.com</a>  <a href="mailto:REGAFI-AGREMENT@acp.banque-france.fr">REGAFI-AGREMENT@acp.banque-france.fr</a> (en réalité <a href="mailto:sntp.mobile13@gmail.com">sntp.mobile13@gmail.com</a> )



# Des offres de crédit frauduleuses qui se multiplient sur internet (1)

ACCORD PARTICULIERS

ACCUEIL EMPRUNTER INVESTIR IMMOBILIER CONDITIONS CONTACT

**OBTENEZ VOTRE CRÉDIT DE 500€ À 1.000.000€  
EN 48 HEURES EN EFFECTUANT  
VOTRE DEMANDE DÈS MAINTENANT**

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.  
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE PRÊT CONDITIONS

## Besoin d'argent rapidement?

Nous pouvons vous aider.

Merci de remplir ce formulaire, nous vous répondrons au plus vite.

Obtenez jusqu'à 1 000 000 euros\* en 72 heures\*\*.

Etes-vous interdit bancaire ou fiché au FICP ?  OUI  NON

Email

Prénom

Nom

Montant souhaité  euros

Durée du prêt  mois

ENVOYER

\* Taux unique 2%

\*\* Vos fonds pourront être disponibles en moins de 72 heures. Nous sommes la solution la plus rapide de prêts privés disponibles sur le marché. Vous n'aurez pas besoin de passer par la paperasse interminable, les vérifications de crédit, les preuves de revenu pour obtenir l'approbation de votre prêt. Nous offrons un processus simplifié de traitement des prêts et un déboursement rapide.

# Des offres de crédit frauduleuses qui se multiplient sur internet (2)

[Téléphonie, internet, TV](#) | **Commerce** | [Voyages Loisirs](#) | [Immobilier](#) | [Banque crédits](#) | [Droit du travail](#) | [Eau, Energie](#)

[Consommer local](#) | [Problème sur un produit](#) | [Suivi de commande et SAV](#) | [E-commerce](#) | [Démarchage](#)

Une question sur vos droits ?

OK

ACCUEIL > RÉPONSE / CONSO > COMMERCE, ECOMMERCE > E-COMMERCE > AUTRE

**OFFRE DE FINANCEMENT RAPIDE**  
Offre de prêt entre particulier Très sérieux et très rapide  
| Offre de prêt sérieux  
aidefinance01 le 13/02

Bonjour madame et monsieur  
Particuliers Irlande, Suisse, Canada, Belgique, France, Italie, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion  
Mayotte, partout dans le monde je vous offre un prêt de 5000€ à 15.000.000€ à toutes personnes capable de le rembourser avec intérêt au taux d'intérêt est de 3% pour tout montant demandé. Je le fais ce dans le domaine

- prêt Financier
- Prêt immobilier
- Prêt à l'investissement
- Prêt automobile
- Dette de consolidation
- Rachat de crédit
- Prêt personnel
- Vous êtes fichés

Si vous êtes vraiment dans le besoin d'un prêt essayer de me contacter.  
je suis à votre disposition pour tous vos problèmes financier.  
Pour plus de renseignement veuillez nous contacter sur notre adresse e-mail: renejean07@outlook.fr

**FRENCH REPUBLIC**  
**MINISTRY OF JUSTICE AND LEGISLATION**  
**HUMAN RIGHTS**  
**COURT OF FIRST INSTANCE OF PARIS**  
CHIEF REGISTRAR

APPROVAL No. 2 MJLDH / FILE NO 0471-24  
09-17.351.DC.I.L.SG.CA

**LOAN AGREEMENT**

Name: [Redacted] Name: [Redacted]  
First Name: Erika First Name: David  
Address: Paris/ France Address: beech farm house, beech farm road, warlingham, United Kingdom  
(LENDER) (BORROWER)

Furthermore he was arrested and agreed as follows:

**Article I: Subject**  
This Agreement is intended to establish the conditions by which the Praetor, above named, agrees to pay to the Borrower's bank account where the sums provided below will reimburse the Borrower according to the calendar and the terms set forth below plus interest on the capital..

**Article II: Length of Loan and its effective date**  
The loan term is 24 months (2 Years) from the date of payment by the Lender who used the agreed method of payment the sum to be paid on the Borrower's address within 2 see 3 days from the date of the payment order prepared by the Bank of Praetor.

will rectify the situation in each of these cases.

**Article VI: Refund**  
-this Year the total amount of interest to be repaid is 78,8\$euros  
-L'Emprunteur The faculty to make anticipated repayments be total or partial with no penalties or fees whatsoever.  
-The Interest will be calculated taking into account the dates of such refunds and the amount thereof.

**Article VII: If Competence Award disputes International Court of Arbitration in International Chamber of Commerce**  
Any party to this contract can use the Pre-Arbitral Referee Procedure of the International Chamber of Commerce, the parties declaring bound by the provisions of the Regulation.

Master Bruce REDARIDE  
Mrs. Erika GABLER

Done at Paris, September 7, 2015

in connection with it shall n of the International pointed in accordance with  
stration will be in Paris-Benin at rce  
you loan once the borrower has  
charges will be paid and the payment contract repayment of  
ete understanding between the and trust.  
et that right  
THE LENDER

# Une imagination sans limite et des pièges de plus en plus perfectionnés (1)



## Introduction

Ainsi, aujourd'hui et grâce à l'appui au cours de ces dernières années, qui entraîne un manque à gagner considérable pour l'épargnant particulier, ne cesse d'occuper les esprits des résidents européens.

Depuis 2009, Capital Business, avec l'appui de grandes entités financières en Europe, propose certaines solutions d'épargne permettant à l'épargnant particulier d'accéder aux placements les plus avantageux en dehors de ses frontières.

Le compte ISA Activ +, commercialisé par Capital Business, est hébergé par l'une de nos banques partenaires.

Établi sous forme de compte à terme, il permet au particulier de connaître, au préalable, la date d'expiration de son contrat ainsi que la valeur, à terme, de son capital.

## 2 SIMPLE ET FACILE À GÉRER

OUVERTURE:	0 €
GESTION:	0 €
IMPÔT SOCIAL:	PAS D'IMPÔT
FERMETURE:	0 €



## Gestion

Hormis le rachat total et la mise en place de Versements Libres Programmés, toutes vos opérations de gestion sont réalisables en ligne gratuitement depuis votre Espace Client.

Le Compte ISA Activ + est reconductible par tacite et donc se renouvelle automatiquement arrivé à terme.

Votre épargne reste stable et lucrative.

Les taux sont fixes et contractuels, vous n'avez pas à vous soucier de l'évolution des marchés amérés.

Un retrait simple et momentané vous permet de ne pas limiter vos projets au quotidien.

## 4 Intérêts

La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une Prime de fidélité.

L'intérêt de base est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait.

Il est garanti et sans conditions.

La prime de fidélité n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé durant les 6 mois suivants le versement.

Cette prime court à partir du lendemain du versement.

Le jour suivant de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 6 mois.

Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié.

Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 6 mois.

L'intérêt de base est versé sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.



La prime de fidélité est versée sur votre compte le premier jour qui suit la fin d'une période de 6 mois.

**Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 6 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent.**

Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

## 6 Conditions générales

### 1.1 LANGUE ET LES APPLICABLES

Les parties choisissent d'utiliser la langue française durant leurs relations contractuelles et donc de rédiger les présents contrats en français.

### 1.2 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

En raison des dispositions des articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier, Capital Business est tenu, dans le cadre de ses obligations, concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de procéder à l'identification des clients et le cas échéant des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance à l'égard de ses clients pendant toute la durée de la relation d'affaires.

Capital Business est également tenu de s'informer auprès de ses Clients pour les opérations qui lui apparaissent comme inhabituelles ou risquées notamment de leur localisation, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors.

Le titulaire s'engage à signaler à Capital Business toutes opérations inhabituelles par rapport aux opérations usuelles sur son compte et à lui fournir sur sa demande, toutes les informations requises.

### 1.3 RETRAITS

Après une durée de 6 mois à compter de l'ouverture du Compte ISA Activ +, l'investisseur est libre de retirer une partie ou la totalité des fonds investis sur le compte à terme.

### 1.4 DÉROGÉ À LA RETRAITE ANTICIPÉE

Le titulaire a la possibilité de solliciter par anticipation du compte ISA Activ + dans le cas où l'âge du client à la retraite du titulaire serait atteint dans la limite d'un an maximum, sous réserve de la production de justificatifs.

### 1.5 DROCS DE TITULAIRE

Le décès du titulaire entraîne la clôture du compte ISA Activ +.

### 1.6 TRANSFERT

Le contrat de Plan d'Épargne Pluriannuel ne peut être transféré à une tierce personne ou à un quelconque organisme.

### 1.7 RÉCLAMATIONS ET PLAINTES

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services bancaires proposés à la clientèle sera examinée auprès de votre agence qui gère le compte.

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Capital Business.

Tel : 09 77 55 59 62  
Mail: [Contact@epfbanques.com](mailto:Contact@epfbanques.com)

### 1.8 AUTRES INFORMATIONS

Le placement est sans risque, il est garanti, et à ce titre, l'épargnant sera contraint de récupérer au moins la totalité du capital qui a été placé sur ce compte épargné, hébergé par l'une de nos banques partenaires.


Cette ci contre les fonds par le moyen d'une assurance de réinvestissement.

Les montants versés par les particuliers et certaines personnes physiques tiennent sous la responsabilité des producteurs des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne.





# Une imagination sans limite et des pièges de plus en plus perfectionnés (2)

 Compte d'épargne en ligne Premium Commercialisé par	
<b>Informations clés pour l'épargnant</b>	
<p>Le compte d'épargne en ligne Platinum est un "compte d'épargne réglementé" ou un "dépôt d'épargne réglementé" : On ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus. Cette fiche doit vous être fournie à l'ouverture du compte. Lisez-la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.</p>	
<b>Conditions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Compte réservé à un usage internet</li> <li>* Dépôt minimum : 10.000 euros</li> <li>* Votre compte ne peut pas avoir un solde négatif ( vous ne pouvez donc pas être dans le rouge )</li> </ul>	
<b>Rémunération du compte</b>	
Intérêts de base: 0,7% ( sur une base mensuelle )	La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une Prime de fidélité.
Prime de fidélité: 1,2% ( sur une base annuelle )	
<p><b>L'intérêt de base</b> est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Il est garanti et sans conditions.</p> <p><b>La prime de fidélité</b> n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 6 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement.</p> <p>Le jour suivant de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 6 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 6 mois.</p> <p>L'intérêt de base est versé sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. La prime de fidélité est versée sur votre compte le premier jour qui suit la fin d'une période de 6 mois.</p> <p>Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 6 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.</p>	
<b>Frais</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Ouverture: gratuit.</li> <li>* Clôture: gratuit.</li> <li>* Gestion: gratuit.</li> <li>* Fiscalité: Absence de Fiscalité</li> </ul>	
<b>Autres informations</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par Trade Capital Invest, vous pouvez retirer votre argent à tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut pas être utilisé comme un compte à vue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne.</li> </ul>

- Communiqués de presse
- Dépôts de plaintes
- Fermetures de nom de domaine et de sites



The screenshot shows the ACPR website interface. At the top, there is a navigation bar with categories like 'ASSURANCE', 'BANQUE', 'EPARGNE ET PLACEMENTS', etc. The main content area features a prominent warning titled 'Attention aux offres de crédit frauduleuses !'. The warning includes a red exclamation mark icon and text explaining that fraudulent credit offers are increasing online. It advises consumers to be cautious and provides information on how to recognize and protect themselves from such offers. The text mentions that these offers often have very favorable conditions (high sums, low interest rates) and that scammers demand money to cover fees. It also notes that the ACPR is monitoring the public against this type of fraud.

**Attention aux offres de crédit frauduleuses !**

Les "arnaques au crédit", notamment au crédit entre particuliers, se multiplient sur internet. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) met en garde le public contre ce type d'escroquerie.

29 octobre 2015

De nombreuses annonces faisant la promotion de crédits à des conditions très avantageuses sont publiées sur internet (réseaux sociaux, blogs ou forums, voire site web complet). Il est très facile d'obtenir rapidement une proposition de crédit, soit par l'envoi d'un courriel soit en répondant à l'un des courriels frauduleux que l'on peut recevoir sans avoir fait une quelconque démarche. Après un ou plusieurs contacts en vue de constituer le dossier, **les fraudeurs demandent l'envoi d'une somme d'argent destinée à couvrir des frais**. Une fois l'argent reçu par le fraudeur, la victime n'a plus de nouvelles de son contact ou doit de nouveau verser de l'argent sous un nouveau prétexte (déblocage du prêt, frais divers...), sans plus de résultat.

Pour rendre la proposition de crédit plus crédible, des adresses de messagerie ou des sites aux noms rassurants, avec des noms commerciaux d'emprunt, utilisant le nom d'entreprises réelles ou proches de celles-ci, peuvent être utilisées.

**Comment reconnaître une arnaque au crédit ?**

Les prêts sont proposés à des **conditions très avantageuses** : sommes prêtées élevées, taux d'intérêt très faible, durées de remboursement particulièrement longues.

Les **conditions d'octroi** sont très souples : aucune condition de revenus ni aucune garantie ne sont généralement exigées, le délai de disponibilité des fonds est très court (24 ou 48 h).

**De l'argent est rapidement demandé**, très souvent via un service de transfert d'argent international, pour couvrir de supposés frais (frais de dossier, d'assurance, d'authentification, de légalisation, frais administratifs, de transfert, de décaissement, etc.).

**Comment se protéger des arnaques au crédit ?**

Vérifiez que votre interlocuteur est autorisé à proposer du crédit :

- Une entreprise qui accorde un crédit doit obligatoirement disposer d'un agrément. Avant de répondre à toute proposition commerciale, nous vous conseillons de consulter le registre des agents financiers agréés (entreprises françaises et



**Vincent Designolle, directeur de cabinet,  
Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et  
de la Répression des Fraudes**

## La mission de la DGCCRF : protéger le consommateur

La protection du consommateur s'inscrit au cœur des missions de la DGCCRF



- **Fixer et faire respecter** les règles relatives à l'information des consommateurs et à la loyauté des pratiques commerciales ;
- **Détecter et sanctionner** les pratiques commerciales trompeuses (PCT) et vérifier la bonne application des règles de publicité ;
- **Inform**er les consommateurs sur leurs droits.



Le code de la consommation : un outil dédié à la protection du consommateur



Une mission inscrite dans le cadre de la réglementation européenne

## Lutter contre les arnaques sur internet

Un contexte caractérisé par un développement accru de nouvelles offres de placements à risque sur Internet : trading en ligne (Forex, options binaires, CFD etc.) et placements atypiques (terres rares, marché de l'art, vins etc.)

Une action structurée de la DGCCRF



- Des services spécialisés : Dossiers financiers, contrôles sur internet...

- Une action ciblée :

75 plaintes de consommateurs en 2015

Une surveillance constante sur internet (CSCE)

- Des pouvoirs d'enquête renforcés et élargis par la loi relative à la consommation

 « L'enquêteur mystère »

### MÉTAUX DE TERRES RARES

Les métaux de terres rares en hausse de 475 % sur 5 mois.

En savoir plus



## Étude de cas : *le marché des terres rares*

[ACCUEIL](#) [À PROPOS DE NOUS](#) [POURQUOI INVESTIR](#) [PROCESSUS D'INVESTISSEMENT](#) [F.A.Q.](#) [MÉTAUX DE TERRES RARES +](#) [CONTACT](#)



## Étude de cas : *le marché des terres rares*

[ACCUEIL](#) [À PROPOS DE NOUS](#) [POURQUOI INVESTIR](#) [PROCESSUS D'INVESTISSEMENT](#) [F.A.Q.](#) [MÉTAUX DE TERRES RARES](#) + [CONTACT](#)

**Les pratiques constatées**



**L'achat de métaux**

**La publicité**

**Les allégations**

**L'action de la DGCCRF**



**Identification des  
responsables et  
hébergeurs**

**Mises en demeure –  
Avertissements**

**Suites judiciaires**

## La DGCCRF agit au quotidien pour prévenir les pratiques frauduleuses

- **Veille constante sur internet**
- **Poursuites pour sanctionner les pratiques trompeuses**
- **Information des consommateurs sur :**
  - **Les fraudes identifiées**
  - **Les bonnes pratiques pour s'en prémunir**

 <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>



<https://www.facebook.com/DGCCRF/>



<https://twitter.com/dgccrf>



**François Molins, procureur de la République de Paris**

*Sites illégaux de trading en ligne Forex / options binaires et escroqueries par faux ordres de virement*

**Un montant estimé à 4,5 milliards de pertes sur 6 ans, en France.**

**Un chiffre qui dépasse la fraude à la TVA sur les quotas de carbone**

# Une mobilisation d'intérêt général

4 institutions qui s'engagent...



... des initiatives multiples, des moyens déployés

**MAIS**

Face à l'exposition massive, aux mécanismes obscurs et à l'ingéniosité commerciale des « sociétés » générant des profits illicites considérables



**Une absolue nécessité de prise de conscience du public : la promesse de l'argent facile et sans risque est un leurre absolu**



## Annexes

# De la déconvenue à l'arnaque : les règles d'or

- **Forex et Options binaires : un mot d'ordre, fuir**
  - Ce ne sont pas des produits pour le grand public
  - Sur les plateformes autorisées : 90 % des clients perdent leur argent
  - Sur les plateformes non autorisées : 100 % des clients perdent leur argent
- **Certains comportements doivent mettre la puce à l'oreille du public :**
  - Le placement est très rémunérateur ou l'offre de crédit très attractive et réservés à quelques **privilégiés**
  - Le commercial fait **pression**, relance sans cesse et prétend que demain il sera trop tard pour conclure la transaction
  - Il demande un **versement rapide**, souvent sur un compte à l'étranger (en cas de demande de crédit par exemple, un intermédiaire autorisé ne demandera jamais de versement avant l'obtention du crédit)
  - Il ne **pose pas de questions** pour connaître le besoin d'épargne du client, son profil d'investisseur ou ses ressources
  - Il vous demande des **informations personnelles** : coordonnées bancaires ou autres
- **Demandes paraissant émaner de l'ACPR, la Banque de France ou l'AMF**
  - En aucune manière, l'ACPR, les Commissions des sanctions de l'ACPR ou l'AMF, le Médiateur de l'AMF ou la Banque de France ne demandent au public le versement de sommes d'argent, ni la communication d'informations personnelles

# Nos conseils au public

**Avant toute action, vérifiez si votre interlocuteur est habilité à fournir des services financiers**

① Consultez le registre des agents financiers agréés (entreprises françaises et étrangères, autorisées à exercer des activités financières en France) [www.regafi.fr](http://www.regafi.fr)

② Consultez le registre des intermédiaires autorisés à exercer des activités en France [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

## **Au moindre doute**

① Ne versez pas d'argent

② Ne communiquez pas d'informations personnelles (coordonnées bancaires ou autres)

Faites preuve de prudence

Méfiez-vous des « bons filons »

La poule aux œufs d'or n'existe pas !

# I - Charte Éthique du Football

## Préambule

Le Football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire car le sport doit rester une fête de l'humain et de la fraternité.

## Retrouver l'esprit sportif

Le sport est porteur de hautes valeurs morales qui en font un moyen d'éducation exceptionnel et un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion de l'homme.

L'esprit sportif, c'est aussi le respect des valeurs humaines qui doivent prévaloir en tout état de cause sur les enjeux de la compétition, enjeux économiques compris.

*Source : Fédération Française de Football*



**0 811 901 801**



Centre de contact

Info Escroqueries

**0 811 02 02 17**



**39 39**